

Le 28 aout 2020 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN, BOULET, DONDAINE, GRANDJEAN, MAITRE, MAVY, PAGEARD, POIRIER, RAGEOT, ROGOSINSKI, SIBILLE et SONVICO.

Sont excusés : DESSERTENNE pouvoir GRANDJEAN
PACOU pouvoir SONVICO
DONDAINE pouvoir MAITRE

1. Approbation des comptes rendu

Les comptes rendu de réunion du Conseil d'Administration du 10 janvier 2020 et du 28 février 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. Infos diverses

La FNNP ne participant plus au tour de France, les goodies restant ont été distribués aux différentes fédérations Françaises. Il est proposé de distribuer ces goodies aux AAPPMA lorsque celles-ci feront des concours ou autres animations.

Des changements ont été effectués dans la liste des espèces envahissantes. Ainsi la perche soleil se retrouve de nouveau classée dans les espèces envahissantes au même titre que le pseudorasbora, il est interdit de la relâcher. Par la même, il est rappelé que le poisson-chat n'est plus classé dans cette liste, il est possible de le remettre à l'eau.

La réunion de l'ARBFC se tiendra à Malbuisson, M. SONVICO sera accompagné de M. ROGOSINSKI pour discuter de problèmes internes.

La réunion de l'EHGO se déroulera à Rennes. Il est compliqué de s'y rendre vu la situation actuelle, malheureusement il n'y aura pas de visioconférence de mise en place. L'EHGO demande le retrait d'options sous peine d'expulser les fédérations récalcitrantes de son sein, la Côte-d'Or est concernée avec les timbres Carpe de Nuit.

Les réunions du SNSAPL et de la FNNP se tiendront en visioconférence.

Le congrès de la fédération est déplacé au 19 septembre 2020. Il n'y aura ni repas ni collation pour limiter les contacts. Une seule personne sera autorisée par AAPPMA, le seul invité sera de la DDT afin de pouvoir parler des élections qui arriveront prochainement.

L'AAPPMA de Vandenesse avait déjà pris de nombreuses dispositions pour accueillir le congrès de la fédération, notamment des achats pour le repas. Afin que ceux-ci ne soient pas perdus, il est proposé d'effectuer la réunion de 2021 avec la même AAPPMA.

Concernant les réunions de la cellule de veille sécheresse, la Fédération estime que les mesures de la DREAL, notamment sur la Tille-amont, ne sont pas bonnes. Le Pôle Technique de la fédération a été prendre des mesures à Arceau, là où la DREAL a noté une mesure de 1,760, les techniciens ont trouvé moitié moins. Des mesures plus hautes empêchent de faire passer le secteur en seuil de crise ce qui permet de maintenir l'autorisation de puiser de l'eau, malgré les plaintes de la Fédération et les preuves apportés, l'administration ne prend en compte que les mesures de la DREAL.

La Fédération a dû intervenir plusieurs fois auprès de VNF pour réduire les débits de crainte que certaines rivières, comme la Tille, ne soient misent à sec.

La Fédération va effectuer une cartographie des assecs, les AAPPMA sont appelés à signaler les rivières et ruisseaux concernés.

L'AAPPMA XXX a été contactée par un cabinet d'Avocat pour utilisation d'une image soumise à copyright, la propriétaire demande des dommages et intérêts. Cette image avait été distribuée à l'époque par le CSP, l'AAPPMA a donc utilisé cette image de bonne foi pour son logo, mais de manière non autorisée. L'AAPPMA a pris un avocat mais a accepté la transaction à l'amiable, les frais s'élèvent à un total de 5000€.

La Fédération avancera l'argent avec un échéancier pour un remboursement sur 5 ans afin que l'AAPPMA ne soit pas mise en péril financièrement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Fédération a transmis une circulaire aux AAPPMA afin de rappeler les lois et droits liés à l'image.

3. Commissions

Pisciculture

Les robinets de l'écloserie ont été remplacés. Il a été nécessaire d'investir mais il a été possible d'avoir des pièces à prix réduit pour limiter les dépenses.

Infrastructure

Concernant l'isolation du bâtiment des bureaux. Les fenêtres et la porte du local technique représentent à elles seules une grande part de la déperdition de chaleur. A l'inverse, pour isoler durant l'été, des volets pourraient être installés. Changer les fenêtres reviendrait à plus de 40000€, des volets environs 15000€. Le changement de la porte du local technique est la priorité, ces travaux sont estimés à 5000€. Concernant le chauffage, l'installation d'une pompe à chaleur semble être la meilleure option.

Fin de la réunion à 20h30

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

